

NOTE

CHARTE D'UTILISATION DU LOGO ADEME ET SA COMMUNICATION

Modalités de validation

Le 22/06/2021

Direction régionale Grand Est

Pôle communication

A l'attention des bénéficiaires d'une subvention ADEME

Ce document a pour objectif de préciser aux bénéficiaires d'une subvention accordée par l'ADEME Grand Est :

- les modalités d'utilisation du logo ADEME,
- la procédure de validation d'un outil de communication,
- la commande de panneau pédagogique pour une nouvelle installation,
- les conditions de réalisation d'une action de communication éco-responsable.

1. Utilisation du logo ADEME

- Le bénéficiaire s'engage à mentionner le financement apporté par l'ADEME dans tous les supports de communication y afférents, en particulier en apposant le logo de l'ADEME.
- Aucun document avec ce logo ne pourra être édité en région sans l'accord de la direction régionale Grand Est de l'ADEME. Le logo ADEME est la propriété de l'ADEME. Cette vignette a fait l'objet d'un dépôt par l'ADEME auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Etant investi du droit exclusif d'exploiter cette marque, aucune reproduction ou utilisation de celles-ci ne peuvent être effectuées sans **autorisation expresse et préalable** de notre part.
- Le logo ADEME est non modifiable.
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas réutiliser ledit logo sur tout type de support qui pourrait suggérer une association ou affiliation de son entité avec l'ADEME.

2. Réalisation d'outils (plaquette, panneau, vidéo, carton d'invitation...)

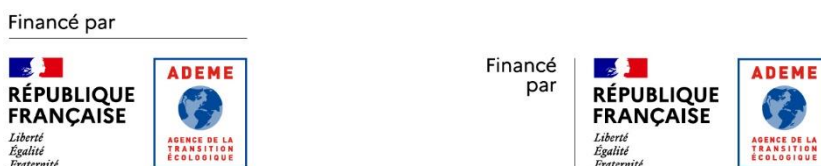
2.1 Quel logo utiliser ?

CAS N°1

Opérations aidées par l'ADEME

L'ADEME applique la charte graphique associée à la « Marque de l'Etat » que le gouvernement a mis en place en 2020, par l'intermédiaire de son Service d'Information (SIG), afin de rendre l'action de l'Etat et de ses opérateurs plus lisible et plus visible.

Le logo à utiliser est donc le suivant (avec possibilité d'un endossement horizontal ou vertical) :



Cas spécifique « France Relance »

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté le plan « France Relance » qui est la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique de la France. Une partie des moyens consacrés à la relance verte a été confié à l'ADEME.

Si vous avez bénéficié de cette aide de l'ADEME dans le cadre du Plan de Relance, voici le logo à utiliser (avec toujours la possibilité d'un endossement horizontal ou vertical) :



Un kit de communication est également à votre disposition pour valoriser vos projets et initiatives France Relance en externe auprès de vos clients ou du grand public ou en interne auprès de vos salariés ou de vos actionnaires :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/kit-de-communication>

CAS N°2

Opérations aidées par l'ADEME et la Région dans le cadre du programme Climaxion

Dans ce cas, utiliser le bloc-marque Climaxion :



Cas spécifique « France Relance »

Opérations aidées par l'ADEME et la Région dans le cadre du programme Climaxion ainsi que du Plan de Relance :



2.2 Circuit de validation

Le circuit de validation des outils de communication réalisés est le suivant :

1. le bénéficiaire envoie une première version pour validation à l'ADEME (binôme ingénieur + communicante) et à la Région dans le cas n°2.
2. le bénéficiaire laisse une semaine pour valider (a minima)
3. le binôme ADEME se concerta pour envoyer dans un seul mail les remarques
4. le bénéficiaire envoie la version définitive validée au binôme ADEME et à la Région dans le cas n°2.

3. Panneau installation aidée

Les bénéficiaires d'une aide Climaxion (cas n°2) sont tenus d'apposer un panneau d'information pédagogique mentionnant le soutien de l'ADEME et de La Région Grand Est.

Ce dernier est mis à disposition gratuitement en retournant le bon de commande complété (téléchargeable sur le site Climaxion via le lien suivant : <https://www.climaxion.fr/programme-climaxion#block-block-3>). Ce bon est à renvoyer en même temps que la demande de paiement.

4. Conditions de réalisation d'une action de communication éco-responsable

Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent à réaliser des actions de communications éco-responsables en suivant les recommandations du site : <https://communication-responsable.ademe.fr/>

5. Contacts

Pascale Graff, référente Transition énergétique et Economie Circulaire
pascale.graff@ademe.fr, 03 88 15 46 46

Francine Maida, référente Territoires durables et Formation externe,
francine.maida@ademe.fr, 03 87 20 03 71